BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 4330

91 – ESSONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

Ventes et cessions

542 019 096 RCS Evry.
ALCATEL LUCENT.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 200000.00 EUR.
Adresse : 12, Rue Jean Bart, 91300 Massy.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société Absorbante : NOKIA NETWORKS FRANCE, Société Anonyme au capital de 260.411.940 €, dont le siège social est situé Site Nokia Paris Saclay 12 rue Jean Bart, 91300 MASSY (493 378 939 RCS EVRY) Société Absorbée : ALCATEL LUCENT, SAS au capital de 200.000 €, dont le siège social est situé 12 rue Jean Bart 91300 MASSY (542 019 096 RCS EVRY) Les comptes utilisés par la Société Absorbée et par la Société Absorbante, pour les besoins de la présente fusion, seront les comptes clos le 31 décembre 2025 ainsi que des situations comptables intermédiaires en date du 31 août 2026 Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la Société Absorbante est prévue : -Total de l'actif apporté 1.891.406.083 euros -Total du passif pris en charge 173.312.661 euros -Soit un actif net apporté1.718.093.422 euros Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange des actions est fixé, à 1 action de la Société Absorbante pour 0,000073951 action de la Société Absorbée. En rémunération de l'apport, il sera créé, à titre d'augmentation de capital, 270.449.449 actions nouvelles de la Société Absorbante, soit une augmentation de capital d'un montant de 1.081.797.796 €. La Société Absorbante procédera, immédiatement, après l'augmentation de son capital, à une réduction de capital de 260.411.556 € correspondant à la valeur nominale de ses 65.102.889 actions auto-détenues qui seront annulées. Montant prévu de la prime de fusion : Le montant de la prime de fusion finale est fixé à 404.907.531 euros La fusion sera effective d'un point de vue juridique au jour de la dernière des assemblées générales des actionnaires de chacune des sociétés et après la levée des conditions suspensives et au plus tard le 31 décembre 2026 (date de réalisation). Il est expressément convenu que l'opération de fusion aura, comptablement et fiscalement, un effet rétroactif au 1er janvier 2026 à 00h00. La Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit sans liquidation à la date de réalisation de la fusion. Date du projet commun de fusion : 4 novembre 2026 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : -Le projet de traité de fusion a été déposé au RCS du Tribunal de Commerce d'Evry le 5 novembre 2026 au nom de la Société Absorbante NOKIA NETWORKS FRANCE. -Le projet de traité de fusion a été déposé au RCS du Tribunal de Commerce d'Evry le 5 novembre 2026 au nom de la Société Absorbée ALCATEL LUCENT. Avis..